

Paris, le 22 mars 2018

ASA DES DUCS
Circuit d'Essay
La Barre
61500 ESSAY

M. Le Président

OBJET : RALLYCROSS DES DUCS
DATES : Les 19 & 20 MAI 2018

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

jeudi 22 mars 2018

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

225

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,
- pour les épreuves qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, du numéro de classement (ex agrément) FFSA et de l'homologation préfectorale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non

permanents, l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci – article R.331-37 du code du sport),

- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée. En revanche, ce permis ne constitue en aucun cas un certificat de conformité avec les règles techniques et de sécurité prévues à l'article R.331-19 du code du sport et dont la vérification de leur respect incombe à la commission départementale de sécurité routière compétente. ^[1]

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.



Agnès DELARUE
Responsable Service Compétition

Copie Ligue du Sport Automobile Normandie

[1] Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Circuits Tout Terrain (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org), et ce pendant toute la durée de son classement.

A cet effet, il est fait un rappel particulier sur les dispositions de l'article IIA-3 des RTS : «Les talus étant sujets à des évolutions fréquentes, notamment en raison des conditions climatiques (pluie, vent, neige,...), il est précisé que leur pente ne fait pas l'objet d'une vérification dans le cadre de la visite d'inspection. Aussi, en application des dispositions du code du sport, la conformité des pentes demeure sous la responsabilité de l'organisateur technique (dans le cadre d'une manifestation sportive) et/ou du gestionnaire du circuit qui devront s'assurer, avant chaque utilisation, qu'elles répondent aux caractéristiques minimales imposées par les présentes RTS. »

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).

REGLEMENT PARTICULIER DES CIRCUITS TOUT-TERRAIN

70^è RALLYCROSS DES DUCS

Vendredi 18, Samedi 19 et Dimanche 20 Mai 2018

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA des Ducs (13-15) organise les *Vendredi 18, Samedi 19 et Dimanche 20 Mai 2018*, une compétition automobile Nationale de Rallycross, intitulée **70^è RALLYCROSS DES DUCS**

Cette compétition compte pour :

- Le Championnat de France de Rallycross Supercar
- Le Championnat de France de Rallycross Super1600
- La Coupe de France de Rallycross D3
- La Coupe de France de Rallycross D4
- La Coupe TWINGO R1 Rallycross
- La Championnat de France JUNIOR de Rallycross (Extrait de la Formule de Promotion (Twingo)
- le Challenge de la Ligue Automobile de Normandie.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie, le :
sous le numéro : et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro :
en date du ;

F. F. S. A.
PERMIS D'ORGANISATION
N°225.....
DATE ..22.1.03.1..2018..

1.1. OFFICIELS

- Voir Annexe 1

L'organisateur administratif. et l'organisateur technique est l'ASA des DUCS.

1.1 Encadrement sécurité

- Poste de commissaires sont disposé autour du circuit, conformément à l'homologation du Circuit : 3 postes fixes et 4 postes avec les VIR équipés
- Postes fixes : Poste 3 – 5 et 6
- 3 Commissaires par poste pour les postes fixes et 4 Commissaires à bord des VIR. Soit un total de 25 commissaires dont 5 chefs de poste circuit.

- Nombre d'extincteur : Postes fixes 3 extincteurs poudre et 3 extincteurs eau pulvérisée chacun
- VIR : 5 extincteurs « poudre » et 5 extincteurs « eau pulvérisée »
1 extincteur de 50 kg poudre (équipement de chacun des VIR)
Pinces, sangles, scie à métaux, crochets...
- Ambulances (deux) : -1 ambulance du Sdis de l'orne , équipée du matériel de réanimation, avec véhicule de désincarcération routier
-1 ambulance privée.
- Local médical :C'est un local médical permanent, géré par une équipe de secouristes ayant leur formation à jour
- Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs

1.2. HORAIRES

Parution du règlement	15/02/2018
Clôture des engagements	<i>Samedi 12/05/2018 à minuit cachet de la poste faisant foi</i>
Publication de la liste des engagés	<i>Le mercredi 16 mars 2018 à 8h00 sur le site www.circuit-ducs.com et serveur AFOR</i>
Date et lieu de la compétition	<i>Vendredi 18, Samedi 19 et Dimanche 20 Mai 2018 sur la Circuit des Ducs à Essay (61500)</i>
VENDREDI 18 MAI 2018	
Vérifications administratives et techniques	<i>Vendredi 18 mai 2018 : bâtiment administratif et technique du Circuit de 17h00 à 19h00</i>
Briefing obligatoire et tirage au sort des séries Accès exclusivement réservé aux seuls pilotes, Tuteurs, officiels et concurrents engagés à la compétition.	<i>Vendredi 18 mai à 19h30 Salle du restaurant du Circuit</i>
SAMEDI 19 MAI 2018	
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Vendredi 18 mai à 20H15 Salle du Collège, au bâtiment administratif du circuit</i>
Publication de la liste des admis aux essais	<i>Vendredi 18 mai à 20h30</i>
Horaire des essais	<i>De 8h30 à 12h00</i>
1 ^{ère} et 2 ^e manches qualificatives	<i>A partir de 13h30</i>
Conférence de presse (Bus Afor) Présence obligatoire des premiers du classement provisoire à l'issue des 2 premières manches qualificatives	<i>A 18h30</i>

DIMANCHE 20 MAI 2018	
Warm up (participation facultative), 2 tous, 3 passage sur la ligne d'arrivée : ordre de passage (2 ^e compétition : Div3 – Formule de Promotion – Super 1600 – Supercar – Div 4	à partir de 8h00
3 ^e et 4 ^e manches qualificatives	à partir de 9h00
½ Finales et Finales	à partir de 13h45
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après la fin de chaque finale « A »
Podium d'arrivée	15 minutes après la fin de chaque finale « A »
Fin du meeting	Maximum : 20h00

1.3. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives se dérouleront le *Vendredi 18 mai 2018* : bâtiment administratif du Circuit de 17h00 à 19h00

Les vérifications techniques se dérouleront le *Vendredi 18 mai 2018* : bâtiment administratif du Circuit de 17h00 à 19h00

Chaque pilote devra consulter le site

www.rallycrossfrance.com où il pourra consulter son heure de convocation, sur la liste des engagés. Si à la date du Jeudi 16 mai 2018, le pilote n'apparaît pas sur la liste des engagés, il lui appartient de prendre contact avec :

Martine LEDORMEUR Licence N° 219736
L'Océane
16 Route de Saint Germain
56410 ERDEVEN
Tél : 06 85 10 19 01
E-mail : martine.ledormeur@free.fr

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Martine LEDORMEUR Licence N° 219736
L'Océane
16 Route de Saint Germain
56410 ERDEVEN
Tél : 06 85 10 19 01
E-mail : martine.ledormeur@free.fr

Pour figurer sur la liste des engagés, toute demande d'engagement devra être parfaitement remplie sans omission ou fausse déclaration et ne sera prise en compte que si elle est accompagnée des droits d'engagement ainsi que du plan détaillé (vue de dessus) de la structure avec les dimensions précises et le sens de sortie du ou des véhicule(s)

Les droits d'engagement seront doublés pour les concurrents qui n'accepteront pas la publicité de l'organisateur. Chaque infraction constatée sera pénalisée.

Aucune modification ne pourra être apportée au bulletin d'engagement, sauf dans les cas prévus par le présent règlement.

Toutefois, jusqu'au moment des vérifications, le concurrent pourra remplacer la voiture engagée par une autre de la même division.

S'il s'avère qu'au moment des vérifications, la voiture engagée ne correspond pas à la division dans laquelle elle a été engagée, cette voiture pourra être mutée dans une autre division sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

Par le fait d'apposer sa signature sur le bulletin d'engagement, le concurrent ainsi que tous les membres de son équipe se soumettent aux seules juridictions sportives reconnues par le CSI, ainsi qu'aux dispositions des règlements de la FFSA et de la FIA.

Il appartient à tout concurrent de vérifier sur le site du promoteur, qu'il figure bien sur la liste des engagés, dans le cas contraire et au plus tard le jeudi précédent la compétition, il devra téléphoner à la personne désignée par l'opérateur (vois encadré ci-dessus), responsable de la gestion des engagements pour s'assurer de la validité de son engagement.

Lorsque le comité d'organisation refusera un engagement, il devra le signifier à l'intéressé dans les 8 jours qui suivront la réception de cet engagement et, au plus tard, 4 jours avant la compétition.

Le nombre maximum de partants aux essais est fixé à 140 au total, (y compris la formule de promotion)

Toutefois, concernant la Coupe de France (division 3 et 4, la formule de promotion) une liste d'attente sera établie au-delà de 20 participants par division.

3.1.1 Pilotes engagés à l'année

Voir réglementation générale Rallycross 2018.

Rappel :

Le montant des droits d'engagement est fixé à :

- 300 € par compétition pour les catégories Supercar et Super1600,
- 280 € par compétition pour la catégorie D3,
- 270 € par compétition pour la catégorie D4,
- 230 € par compétition pour la formule de promotion.

3.1.2 Pour les Pilotes occasionnels

Voir réglementation générale Rallycross 2018.

Rappel :

Le montant maximum des droits avec la publicité des organisateurs est fixé à :

- 500 € pour les Supercars, Super1600,
- 500 € pour la Division 3
- 500 € pour la Division 4
- 500 € pour la Formule de Promotion.

Pour les pilotes dont l'engagement parviendra au plus tard le mercredi de la semaine précédant la compétition, c'est-à-dire le mercredi 9 mai à minuit, (le cachet de la poste, ou la date du mail, faisant foi), le montant est ramené à :

- 400 € pour les Supercar, Super1600,
- 380 € pour la division 3,
- 370 € pour la division 4,
- 330 € pour la formule de promotion.

3.1.3 Laissez-passer :

6 laissez-passer seront attribués à chaque pilote régulièrement engagé :

- 1 badge pilote,
- 1 badge Spotter, avec accès pré-grille,
- 2 badge mécaniciens, avec accès pré-grille,
- 2 badges accompagnants.

3.2. EQUIPAGES

Une voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

4.4. NUMEROS

Les numéros seront fournis par l'opérateur..

Il seront attribués comme suit :

- De 1 à 99 Supercars
- De 101 à 199 Super1600,
- De 201 à 299 Formule de Promotion
- De 301 à 399 Division 3
- De 401 à 499 Division 4

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative est « Circuit des Ducs » qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur Circuit des Ducs à Essay (61500) Il est long de 935 mètres (sans le tour alternatif.) et 970 mètres (avec le tour alternatif) et la largeur est comprise entre 12 mètres et 16 mètres. Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 23/02/2015 sous le numéro 61 13 15 0240 RC Nat 0935 / Nat 0970

L'accès au circuit se fait Sur la D31 entre Alençon et l'Aigle à Essay suivre le fléchage

6.4. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé Sur la vitrine de la Buvette, près du bâtiment administratif Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

7.1. BRIEFING

Il y aura un briefing :

- Ecrit, remis aux concurrents ou leur représentant, lors des vérifications administratives.
- Oral : organisé le Vendredi 18 mai à 19h30 Salle du restaurant du Circuit.

La présence des pilotes au briefing est obligatoire. Elle sera contrôlée par la signature du pilote sur une feuille d'émargement. Tout absence ou retard sera pénalisé d'une amende de 110 €

7.2. ESSAIS

7.2.1. Essais (8 voitures maximum)

2 tours complets (soit 3 passages sur la ligne d'arrivée)

Samedi 19 mai 2018 de 8h30 à 12h00

7.3. COURSE

Manches Qualificatives : 4 Tours.

Samedi 19 mai à partir de 13h30 : Manches Qualificatives 1 et 2.

Dimanche 20 mai : Warm up 2 tours complets maximum (facultatif)
(soit 3 passages sur la ligne d'arrivée) 8h00 à 9h00.

Dimanche 20 mai à partir de 9h00 : Manches Qualificatives 3 et 4.

½ Finales et Finales à partir de 13h45

½ Finales sur 6 tours

Finales sur 7 tours.

Fin de l'épreuve : le dimanche 20 mai à 20h00 maximum.

7.3.1. La pole position est fixée à *gauche*

7.6. PARC FERME FINAL

Le parc fermé : suivant la réglementation générale Rallycross.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale Rallycross.

Le Classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale « A ». Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2. PRIX EN ESPECES

Les prix suivants seront distribués pour un total de 12540 €.

Détail des prix en €.

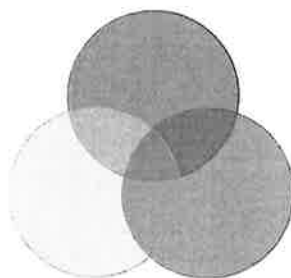
	Coupe de France		Championnat de France		Formule de Promotion
	D4	D3	S1600	SC	TWINGO
1	580 €	590 €	600 €	630 €	350 €
2	480 €	500 €	500 €	530 €	300 €
3	360 €	370 €	380 €	420 €	250 €
4	260 €	270 €	280 €	320 €	200 €
5	210 €	220 €	230 €	250 €	180 €
6	165 €	170 €	180 €	220 €	170 €
7	155 €	160 €	175 €	210 €	160 €
8	145 €	150 €	170 €	200 €	150 €
1 er Junior					100 €
1 ^{ère} féminine					250 €
2 ^{ème} féminine					200 €
3 ^{ème} féminine					150 €
Total :	2355 €	2430 €	2515 €	2780 €	2460 €
		4785 €		5295 €	2460 €
			12540 €		

10.3. COUPES

- 1 coupe sera remise aux 3 premiers DE CHAQUE Finale « A ».
 - 1 Coupe au Premier Junior de la formule de promotion
 - 1 Coupe au 3 Premières féminines
 - 1 Coupe à un Commissaire (remise lors du repas du Dimanche midi)
- pour un total maximum de 20 Coupes.

10.4. REMISE DES PRIX

A l'issue du délai de réclamation, sur le podium du promoteur à proximité de la ligne de départ.



ARTICLE 11. DIVERS

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le(s) chargé(s) des relations avec les concurrents au local « Crac » au bâtiment administratif est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 06 25 42 84 31

Ouverture du Circuit : Vendredi 18 mai à 14h00.

Fermeture du Circuit : Vendredi 18 mai à 21h00

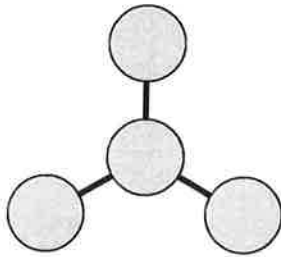
Ouverture du Circuit : Samedi 19 mai à 6h00.

Fermeture du Circuit : Samedi 19 mai à 21h00.

Ouverture du Circuit : Dimanche 20 mai à 6h00.

Fermeture du Circuit : Dimanche 20 mai à 21h00

•
Voir règlementation de la gestion du paddock, émis par le promoteur.



Annexe 1

Observateur FFSA	Pas désigné à ce jour	N° Licence
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Gérard LORIEUX	7914
Membres du Collège	Bernard HAINRY	26574
Membres du Collège	Jean Roch LEBOSSE	2332
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Corine MOREAU	156037
Directeur de Course	Dany BOULAY	2490
Directeur de Course Adjoint	Charly ZUMSTEG	166987
Directeur de Course Adjoint	Pascal JAMOIS	105157
Secrétaire du directeur de Course Gestion des documents	Nathalie TOLLEMER	25930
Secrétaire Directeur de Course	Nicolas FLEURY-CHAUMET	181088
Secrétaire du Directeur de Course Gestion Main Courante	Martine DELORME	183472
Secrétaire du Directeur de Course Passage tour Joker	Martine LEREDDE	188848
Directeur de Course Adjoint Gestion des arrivées	Serge ILLIEN	36268
Directeur de Course Adjoint chargé de la gestion des Images	Joel RIBEIRO-DIAS	181208
Consultant Pilote	Jean Yves FAULIN	11116
	Stéphane DREAN	9801
Adjoint à la Direction de Course Pour les départs « 1 »	Jean Claude LEFORESTIER	1756
Adjoint à la Direction de Course Pour les départs « 2 »	Philippe LEREDDE	8465
Adjoint à la Direction de Course Chargé de la Publicité	Roland HERMELINE	37789
Adjoint à la Direction de Course Gestion des arrivées	Patrick BOULBEN	6562
Adjoint à la Direction de Course Préparation Pré-grille	Patrick HERLIN	9316
Adjoint à la Direction de Course Préparation Pré-grille	Pascal BOUTTIER	191335
Adjoint à la Direction de Course Préparation Pré-grille Fond de grille	Roger GIRARD	23809
Adjoint à la direction de Course Gestion des dépannage et secours	Alain OVIEVE	196080
Juge de fait	Jean Claude LEUVREY	88
Juge de fait	Christian MARTIN	35423
Commissaire Technique Délégué FFSA	Jean Marc PERRICHOU	21124
Commissaire Technique	Jean Louis AUBLE	4592
Commissaire Technique	Jean Guy BOUQUET	3387
Commissaire Technique	Santiago CANO	35161

Commissaire technique	François CHARTRAIN	17134
Commissaire Sportif Chargés des relations avec les concurrents (Collège)	Aurélie KIRMANN ZUMSTEG	166443
Commissaire Sportif (Crac)	Marie Jo CHARTRAIN	31376
Commissaire Sportif (Crac)	Chantal BOULBEN	6530
Commissaire Sportif (Crac)	Jacques VINCENT	203749
Chronométreur Responsable des Classement	Franck HEBERT MKS	
Chronométreur	Anouk MAWDSLEY	1652
Chronométreur	Stéphane MEUBRY	180551
Chronométreur	Loïc MARIE	254402
Responsable des vérifications administratives des engagements annuels et occasionnels	Martine LEDORMEUR Tél : 06 85 10 19 01 Mail : martine.ledormeur@free.fr	219736
Responsable Salle de Presse	Christine FAULIN-LECAT	126053
Attaché de Presse (AFOR)	Mathieu ANNE	
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	Marie JEANNERET	218564
Médecin Chef	Docteur LE NEUF et son équipe	
Responsable Sécurité	Marie JEANNERET	218564
Secrétaire du Meeting	Dominique LUNEL	89

Accord du Directeur de Course : Dany BOULAY

Dany BOULAY

Signature numérique de Dany BOULAY
 DN : cn=Dany BOULAY, email=contact-ecurie@mams.fr, o=Ecurie MAMS, c=FR
 Date : 2018.02.05 17:18:54 +01'00'

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.